

COVID-19

Réunion des acteurs accompagnant les personnes en situation de handicap

5 novembre 2020

1. Présent :

Pour le Secrétariat d'Etat en charge des personnes handicapées :

Mme la Ministre, Sophie CLUZEL ;

2. Propos de Mme la ministre, Sophie CLUZEL

- ➔ Situation alarmante : 40% de lits de réanimation utilisés pour la COVID et + de 75% des lits dans 15 départements
- ➔ Les consignes applicables aux ESMS PH ont été actualisées
- ➔ La FAQ du SE PH est également réactualisée
- ➔ Dans discours d'O Véran sera précisé qu'aucun refus de soin ne peut être fait en raison d'une situation de handicap
- ➔ Le comité interministériel du handicap se tiendra le 16 novembre
- ➔ Toute la semaine sera également dédiée à l'emploi des personnes handicapées
- ➔ Duoday est maintenu le 19 novembre

3. Remarques et interrogations des participants

- Dénonce des laboratoires qui refusent l'accès pour les PH (car acte trop long) et renvoient des personnes handicapées dans les urgences avec les difficultés que l'on connaît déjà. Est-ce qu'il sera possible d'avoir des tests salivaires pour les PH ?
 - ➔ **Réponse SE PH** : les tests salivaires n'existent pas encore

- Vigilance sur les interprétations liées à la question du télétravail.
 - ➔ **Réponse SE PH** : Présentiel pour faire la continuité de l'activité et télétravail possible suivant les métiers et activités.
- Besoin de clarification sur les cas contacts. La CNAM est intervenue pour rappeler les règles dont la procédure dérogatoire pour les professionnels du MS. Attention car les consignes entre ARS et département ne sont pas toujours concordantes.
 - ➔ **Réponse DGCS** : une fiche est en cours pour rappeler la doctrine et reposer le cadre.
- Crainte de pouvoir maintenir les taux d'encadrements en cette période de crise. Plateforme de renfort RH qui répond assez mal au MS. Construire un édifice plus solide pour les ressources humaines en médico-social. Une enquête flash NEXEM montre qu'il y a même une tension sur les éducateurs plus important que pour les soignants (infirmiers ...), forte crainte des fermetures temporaires ...
 - ➔ **Réponse SE PH** : Les inscriptions de la plateforme RH sont passées de 3000 à 11000 personnes en peu de temps. Ne serait-ce pas l'opportunité de se tourner vers l'apprentissage ?
- Loi d'urgence sanitaire avec une incertitude sur la compensation des ESMS sera-t-elle maintenue.
 - ➔ En cours pour reprendre les mêmes éléments précisés dans l'ordonnance du 25 mars.
- La Réunion : pas de remontée particulière. Pas de confinement ni couvre-feu. Les équipes mobiles et d'accompagnement à domicile sont maintenues dans leur dynamique.
- Arrêt de distribution des masques et envolée des prix sur les gants en Guadeloupe. Des difficultés de gestion des cas contacts. Projet communautés 360 ok.
- Pas de prime pour les professionnels de St Pierre et Miquelon.
- Pas de remontées particulière sur Mayotte.
 - ➔ **Réponse DGCS** : les ARS ont également fait des remontées très précises.
- Test antigénique : quelle est la doctrine ? Est-ce que la 2^e phase sera ouverte aux ESSMS PH dont les SAAD ?
 - ➔ **Réponse DGCS** : 1er vague de tests pour les EPHAD avec priorités à ces établissements car doses contingentés. La 2e phase avec prise en compte des professionnels ESMS PH puis pour les personnes handicapées directement.
- Alerte sur des refus de prise en charge sous prétexte que la personne est accompagnée par un ESMS médicalisé.
- Absence de logo officiel du ministère de la santé sur les dernières consignes ESMS PH

- Les sorties le week-end étant autorisées pour les personnes handicapées contrairement aux mesures de confinement général imposées à la population, dans quelle mesure la responsabilité pénale des directeurs et des directrices d'ESMS pourraient être engagée si des cas de contamination de COVID seraient avérées ?
- Des difficultés sur refus d'accès des équipes mobiles dans les écoles et collèges
- Quid du rôle des AESH si fermeture des classes ?